

Les Fondamentaux du contrôle interne en établissements bancaires et financiers



DB-5 2 Jours (14 Heures)



Description

En partenariat avec Drive Innovation Insights Face aux nombreuses réglementations et aux contrôles de l'ACPR et de l'agence française anti-corruption, la mise en place d'un dispositif de contrôle interne conforme et performant est essentielle. Cette formation est destinée aux collaborateurs des établissements de crédit afin de leur permettre d'intégrer les fondamentaux des contrôles périodiques et permanents, mais aussi d'adapter ces concepts de manière opérationnelle aux spécificités de leurs entités.

À qui s'adresse cette formation ?

Pour qui

Manager et collaborateur des établissements financiers acteur ou pilote du dispositif réglementaire de contrôle interne.

Prérequis

Aucune

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les caractéristiques d'un dispositif de contrôle interne.
- Situer le cadre réglementaire du contrôle interne et ses évolutions. Construire une matrice des risques et définir une politique de contrôle interne.
- Savoir évaluer un dispositif de contrôle interne et mettre en place des indicateurs de suivi pertinents.

Programme de la formation

Définir le périmètre du Contrôle Interne

- Le contrôle interne : définitions, objectifs ; composantes et acteurs.
- Identifier les risques inhérents à l'activité bancaire.
- Les particularités de la gouvernance bancaire.

Maîtriser le cadre réglementaire

- Identifier les différentes sources réglementaires.
- Conséquences de la loi Sapin II.
- Le règlement de contrôle interne du 3/11/14 et ses objectifs : qualité et fiabilité de l'information comptable et financière ; conformité des opérations ; gestion des risques ; qualité des systèmes de reporting, d'information et de communication ; respect des décisions de la direction générale.
- Les obligations liées au contrôle interne : contrôles permanents ; contrôles périodiques ; organisation comptable ; plan de continuité d'activité ; rapport sur le contrôle interne ; rapport sur la surveillance des risques.
- La gouvernance d'entreprise.

Mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne

- Organiser un environnement de contrôle.
- Identification et hiérarchisation des 'zones de risques' : typologie des risques ; évaluation du risque ; cartographie des risques.
- Zoom sur les dispositifs KYC.
- Établir un plan de contrôle : types et modalités de contrôle ; formalisation et suivi des contrôles.
- Définition des process et outils de pilotage : programme des contrôles ; tableaux de bord et reporting.
- Le dispositif de prévention du risque de fraude.

Piloter les procédures de contrôle interne

- Assurer le contrôle des contrôles.
- Maîtriser la procédure de gestion des alertes.
- Rôle et contrôles de l'ACPR et recommandations de l'AMF.